

des agriculteurs à mettre en œuvre des mesures de conservation en accordant davantage de fonds à des programmes qu'ils considèrent équitables et non restrictifs. Les programmes à frais partagés, les crédits d'impôt et les allocations pour amortissements étaient les stimulants le plus fréquemment cités au cours des audiences que le comité a tenues dans toutes les régions du Canada, et l'on a laissé entendre que d'autres formes d'aide financière pourraient également être envisagées.

Ce que nous devons considérer dans la motion d'aujourd'hui, c'est la question de savoir si oui ou non nous avons vraiment un gouvernement qui est prêt à fournir une aide financière de cet ordre, compte tenu du fait qu'il doit déjà assumer la dette avec laquelle sont aux prises de 17 à 20 p. 100 de nos agriculteurs, sans compter qu'il entend obliger les agriculteurs à assumer eux-mêmes, sans que les province ne s'engagent à contribuer quoi que ce soit, près de la moitié des dommages résultant de sinistres. Nous nous demandons en fait si nous avons la volonté politique de mettre en œuvre un programme comme celui que nous propose le député de Wetaskiwin. Si nous avons cette volonté politique, un rapport du comité s'avèrerait on ne peut plus utile. Nous devrions donc adopter cette motion et en saisir le comité. Ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales savent que les gens qui les habitent ne représentent que 4 ou 5 p. 100 de toute la population du Canada. Leur voix ne pèse évidemment pas très lourd dans le concert des intérêts les plus divers; pourtant, cette question demeure primordiale pour le bien-être à long terme de nos régions rurales.

Au cours de toutes ces années où j'ai travaillé comme vétérinaire d'abord dans l'Ouest du Canada, puis dans le Nord de l'Ontario, et depuis 16 ans que, à titre de député, je représente les régions rurales des districts d'Algoma, de Manitoulin et de Sudbury, dans le Nord de l'Ontario, j'ai eu à maintes reprises l'occasion de constater les maux très graves qui affligent notre agriculture. Il faut faire comprendre au gouvernement qu'il doit prendre des engagements à l'égard des régions rurales. Je voudrais que dans sa motion, le député parle de qualité de vie, du développement en général et de la sauvegarde des régions rurales.

• (1730)

Dans le rapport du Sénat intitulé *Nos sols dégradés*, une des principales recommandations consiste à mettre à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres la question de la dégradation et de la conservation des sols. Une conférence des premiers ministres s'est tenue à Regina il y a environ une semaine. Cette question ne figurait pas à l'ordre du jour, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas aller de l'avant en tant que comité de la Chambre ni essayer de donner suite à cette motion pour voir si l'on peut élaborer un programme national susceptible de répondre aux besoins énoncés dans le rapport du comité sénatorial et voir si le gouvernement s'engage à mettre une telle politique en œuvre. C'est manifestement nécessaire.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat pour discuter de la motion du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) tendant à autoriser le comité permanent de l'agriculture à étudier certaines modifications à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il a proposé des initiatives que le gouvernement pourrait prendre grâce à son mandat étendu. Dans mon intervention, je voudrais ajouter une ou deux choses

qu'il serait, d'après moi, légitime de faire compte tenu de l'étendue du mandat.

C'est un problème extrêmement important pour les Canadiens et pour les autres habitants de l'Amérique du Nord, et il faut s'y attaquer immédiatement. La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies adoptée dans les années 1930 a prouvé qu'il était possible de réutiliser des terres devenues inutilisables. Parmi celles qui sont redevenues productives, il y avait, il faut l'admettre, des pâturages. Ces terres avaient tellement dégénéré qu'il ne restait pratiquement que des dunes de sable. Elles ont pu être remises en exploitation grâce à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Grâce à elle, on a installé de petits barrages et des réseaux d'irrigation sur de vastes terres des Prairies qui s'asséchaient complètement. On a capté des quantités d'eau raisonnables pour les humains, pour le bétail et pour la sauvagine qui traversait la région. On l'ignore peut-être dans les autres régions du Canada, mais la plupart des habitants des Prairies savent qu'environ la moitié de la sauvagine de l'Amérique du Nord traverse les Prairies pendant les migrations. A peu près la moitié des oiseaux aquatiques naissent et grandissent dans cette région du pays.

J'ai remarqué diverses choses inquiétantes qui arrivent aux terrains marécageux, aux bois et aux terres arables de notre pays. Certains problèmes n'ont pas été réglés correctement, en partie parce que les responsabilités sont partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gros point fort de l'ARAP a été de réussir à obtenir la collaboration des provinces et du gouvernement fédéral en vue d'obtenir les résultats que cet organisme recherchait.

L'auteur de la motion a tout à fait raison. Nous avons besoin de donner un nouveau mandat plus large à l'ARAP ou à un nouvel organisme qui pourrait compter sur la collaboration et l'aide financière du gouvernement fédéral et des provinces. Son mandat pourrait lui être confié par ces deux paliers de gouvernement. Nous ne devons pas écarter la possibilité d'obtenir également des fonds de nos voisins du Sud, puisqu'ils profitent d'une bonne partie des avantages liés à la faune, à la pêche et aux ressources en eau.

Si nous gérons correctement nos forêts de manière que le limon des montagnes ne se déverse plus dans les cours d'eau, l'habitat des saumons sera propre et nous pourrions de nouveau régulariser le cours des rivières pour les saumons. Nous pourrions de nouveau utiliser tous nos bateaux de pêche, sur nos deux côtes. Nous ne serons pas continuellement en train de nous disputer avec nos voisins pour savoir combien de saumons nous devons pêcher chacun et qui est responsable du partage. Nous avons laissé nos forêts se détériorer au point où les frayères des saumons ne sont plus adéquates.

J'ai parlé brièvement de l'importance des Prairies dans l'approvisionnement des deux pays en gibier d'eau. Nous laissons parfois les problèmes de côté en tentant de protéger le gibier d'eau, nos forêts, nos poissons ou la terre dans son ensemble. C'est une question très complexe. Les agriculteurs et les forestiers s'occupent des terres comme ils le jugent bon, en fonction des règles qu'ils doivent observer. Parfois, même s'ils font des choses considérées comme très positives dans leur profession, les conséquences à long terme peuvent être financièrement désastreuses pour le reste de la population. Nous nous demandons toujours qui paiera la facture de la défense de